



Composition de l'équipe



Médecins :

Dr HERVE DU PENHOAT Alexandre
Dr HIRSCHAUER Alain
Dr KEESMANN Kirsten
Dr ROULLET-CERTAIN Florence
(chef de service)

Infirmières :

Mme BOZEC Nolwenn
Mme THEBAULT Emmanuelle

Cadre de Santé :

Mme GUYOT Marie

Psychologues :

Mme CAUDAL Cindy
M. POIRIER Patrice

Secrétaires :

Mme AUDROIN Emilie
Mme FRAUENFELDER Nathalie

Assistante Sociale

Mme DA ROCHA Adeline

Équipe Mobile de Soins Palliatifs

EMSP

Territoire de santé n°4



Pour nous contacter :

Lundi, mardi, jeudi : 8h - 18h ; mercredi : 8h30 - 17h ; vendredi : 8h - 17h

Centre Hospitalier Bretagne Atlantique - Site de Vannes

Tél : 02 97 01 42 81 - Fax : 02 97 01 41 72

Mail : emsp-douleur@ch-bretagne-atlantique.fr

Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire, en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.

Qui peut en bénéficier ?

- Les patients de tout âge, atteints de maladie évolutive ou terminale mettant en jeu le pronostic vital de façon permanente ou temporaire ;
- Les familles et les proches : soutien, aides sociales, congé de solidarité ;
- Les professionnels et les bénévoles : formation et soutien des équipes.

Quand ?

Il y a un bénéfice à débiter précocement l'accompagnement et les soins palliatifs lorsqu'un diagnostic de maladie grave est porté. La nature de l'aide reçue varie en fonction des besoins tout au long de l'évolution de la maladie. Il est donc important d'avoir un suivi régulier.

Les missions d'une équipe mobile de soins palliatifs auprès des malades, de leur famille et des équipes soignantes :

Elle intervient pour :

- l'adaptation des thérapeutiques à visée symptomatique (douleur, troubles digestifs, respiratoires, neurologiques, ...)
- l'évaluation et l'accompagnement de la souffrance psychologique et existentielle du malade et de ses proches ;
- les questionnements éthiques : aide à la concertation, à la prise de décision dans des situations cliniques complexes ;
- les difficultés sociales : information sur les aides possibles au domicile et sur les différents lieux de prise en charge hospitalière ;
- l'accompagnement dans la rédaction des directives anticipées ;
- le suivi de deuil ;
- le soutien et la formation de l'équipe soignante (réunions de synthèse, débriefing).

Modalités d'intervention :

L'EMSP est basée au Centre Hospitalier Bretagne Atlantique à Vannes et se déplace sur la totalité du territoire de santé 4.



Territoire de santé 4

Les demandes d'intervention peuvent être formulées par tout membre de l'équipe soignante, avec l'accord du médecin référent, mais aussi par le patient ou sa famille.

Elle intervient à la demande des équipes de soins, en complémentarité, sans s'y substituer.

L'EMSP peut se déplacer auprès du malade :

- dans les établissements conventionnés du territoire (centres hospitaliers et EHPAD)
- à domicile avec les services d'HAD du territoire.

Il est aussi possible d'avoir un suivi ambulatoire en consultation.